Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 10 février 2026

2026/02/10-03

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Projet d'extension d'un funérarium : avis du conseil municipal	Nombre de présents	**22**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 10 février 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier -– BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - JESTIN Caroline - DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LE GOC LE SAGER Fabienne à VOISIN Valérie
DENIEL Baptiste à SELLIN Yannick
SUARD Delphine à BRAESCU ANDRIEU Morgane
JOUSSET Nicolas à TANGUY Michel
DAGORN Nicolas à DOUX BETHUIS Sonia
GALBRUN Karine à GEORGES Valérie
PAUCHET Gérard à LESCA Véronique

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BOSSER GODREAU Véronique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022603-DE

Madame DOUX BETHUIS, Adjointe au Maire, indique que par courrier en date du 10 décembre 2025, reçu en Mairie le 15 décembre 2025, Monsieur Le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur un projet d'extension d'un funérarium (extension de la chambre funéraire et création d'une salle de cérémonie). Ce projet est présenté par l'entreprise SARL POMPES FUNEBRES MARIEL Sébastien.

Il consiste en la création de deux chambres funéraires supplémentaires au lieu-dit Kermarc'h sur la parcelle cadastrée AD 261. Il s'agit d'une extension au bâtiment existant avec façades en bardage aluminium de teinte gris anthracite et murs en parpaings enduit de couleur claire et réaménagement du bâtiment existant.
La superficie de l'extension envisagée représente 227 m² comprenant 1 hall d'entrée de 7 m², 1 salon de présentation de 19 m², une salle de cérémonie de 124 m²et une partie technique de 67 m² avec salle de préparation de 26 m².

La superficie de l'existant réaménagé de 175 m² comprend 1 hall d'entrée de 20 m², 2 salons d'accueil (26 m²), 4 salons de présentation (46 m²), un accueil, magasin et bureau (27 m²) et une partie technique (35 m²).

Un parking de 6 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite.

L'ouverture est prévue en janvier 2027.

Le dossier complet était consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article R 2223-74 prévoyant que la création d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet, ce dernier consulte le conseil municipal qui doit se prononcer dans un délai de deux mois ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'extension présenté par la SARL POMPES FUNEBRES MARIEL.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 février 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

